

Installation du comité des partenaires du SYTRAL

12 Avril 2021





Les missions du comité des partenaires

Le comité des partenaires a été créé par la Loi orientation des mobilités

C'est une instance de consultation

Le comité des partenaires se réunit au moins une fois par an

Le comité des partenaires donne son avis sur :

- Une évolution substantielle de l'offre ou de la tarification
- La qualité des services et l'information des usagers
- L'évolution du taux du versement mobilité
- Le Plan de mobilité

Le comité des partenaires doit comprendre des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants



Le comité des partenaires du Sytral Composé de 9 collèges

Collège n°1 : 7 représentants des organisations syndicales et patronales

UD FO Rhône, UD CGT 69, CFDT 69, CFE-CGC du Rhône, UD CFTC du Rhône, MEDEF Rhône, CGPME Rhône

Collège n°2 : 3 représentants des structures du monde économique

CCI Lyon Saint-Etienne Roanne, Chambre des Métiers du Rhône, Chambre d'Agriculture du Rhône

Collège n°3 : 13 représentants des principaux employeurs

- Métropole : Hospices Civils de Lyon (HCL), Conseil d'Administration de l'Université De Lyon (COMUE), Société SANOFI-PASTEUR, Société Renault Trucks RT
- Hors Métropole : SA Boiron, Aéroports de Lyon, Société Bilfinger LTM Industrie SAS, Hôpital Nord-Ouest Villefranche, Site Industriel de l'usine de Villefranche Limas - BAYER SAS, Département du Rhône, Société GERFLOR TARARE, Société Fresenius Medical Care, Société Eiffage Energie Systèmes



Le comité des partenaires du Sytral Composé de 9 collèges

Collège n°4 - 7 représentants des Associations d'entreprises

Association des Industriels de la Région de Meyzieu (AIRM), Association Mi-Plaine Entreprises, Association pour le développement durable de la vallée de la chimie (ADDVC), Association Lyon Nord Val de Saône, Association ALYSEE (Groupements d'entreprises du Sud Est Lyonnais – Chaponnay, Corbas, Ozon, Feyzin-Solaize, Saint-Fons, St Priest Vénissieux), Association APADLO (Association des Chefs d'entreprises de Lyon Ouest), Association AEPAC (entreprises de Bron)

Collège n°5 - 9 représentants des structures associatives d'usagers des services de mobilité et d'habitants

« Déplacement Citoyens », « DARLY – Se déplacer autrement sur la Région Lyonnaise », « Lyon Métro Transports Publics », « La Ville à Vélo », « La Maison du vélo », « FNAUT Auvergne Rhône Alpes », « France Nature Environnement », Association de développement de la ligne Paray – Lyon, Union des Comités d'Intérêts Locaux (UCIL) Lyon Métropole



Le comité des partenaires du Sytral Composé de 9 collèges

Collège n°6 - 1 représentant des structures de Personnes à Mobilité Réduite

« CARPA : Collectif des Associations du Rhône pour l'Accessibilité »

Collège n°7 - 3 représentants des structures de parents d'élèves et d'étudiants

FCPE Rhône Métropole de Lyon, PEEP du Rhône, un représentant pris parmi les représentants élus des étudiants de l'Université de Lyon

Collège n°8 - 3 représentants des structures de consommateurs et d'usagers UFC

Que choisir du Rhône, Union Départementale des Associations Familiales du Rhône, Confédération syndicale des familles du Rhône

Collège n°9 - 4 personnalités qualifiées

Pour apporter un autre regard et une prise de recul au comité des partenaires



Les personnes qualifiées

Christian Philip – Ancien Président du Sytral de 1995 à 2001

Secrétaire général de la Codatu - association de promotion de la mobilité urbaine soutenable dans les pays en développement

Stéphanie Vincent - Maîtresse de conférences Université Lumière Lyon 2 - LAET

Sociologue de formation, spécialiste des méthodes d'enquête qualitatives Intervention dans le champ des transports et des mobilités en particulier autour d'usages et pratiques émergentes tels que le covoiturage, les mobilités intensives liées au travail, le désintérêt des jeunes pour la voiture

Patricia Lejoux - Chargée de recherche en aménagement-urbanisme - LAET

Domaine d'intervention sur les nouveaux modes d'organisation du travail favorisés par le développement du numérique et leurs effets potentiels sur la transformation des pratiques de mobilité et des territoires, réflexions autour des zones d'activités économiques : analyse des enjeux qu'elles posent en termes de périurbanisation, de qualité urbaine et de gouvernance

Laurent Jardinier - chargé de mission Innovations et Recherche à la Direction technique Territoire et ville du Cerema

Laurent Jardinier s'est particulièrement investi sur des thématiques comme transport et pollution, ou transports et santé

PRESENTATION DU SYTRAL

1. Organisation, missions

•--•



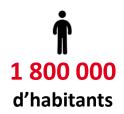




LE SYTRAL : une AOT unique en France

- O Développe, finance et pilote tous les réseaux urbains et interurbains à l'échelle du département du Rhône.
- Le SYTRAL est la seule Autorité de transports en commun à l'échelle d'un département tout entier.









Les missions du SYTRAL

- Détermine l'offre de transport
- Finance les réseaux et leur développement
- Assure la maîtrise d'ouvrage et est propriétaire des infrastructures et des équipements
- Délègue l'exploitation des réseaux à des opérateurs extérieurs (7 DSP)
- Définit et contrôle les normes de qualité de service régularité, disponibilité, propreté, sécurité, lutte contre la fraude...
- o **Détermine la politique tarifaire** adaptée et solidaire





Vers un nouvel Etablissement Public Local

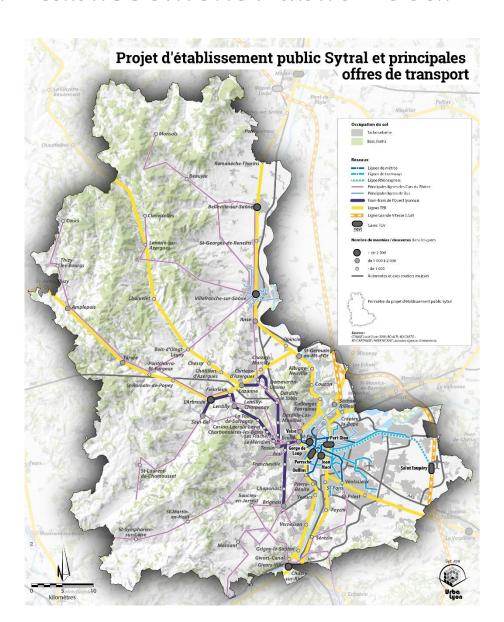
Au 1er janvier 2022, le SYTRAL deviendra un Etablissement Public Local (EPL) :

Avec l'application de la **loi d'orientation des mobilités (LOM),** le SYTRAL deviendra le 1er janvier 2022, un établissement public local en lieu et place de l'actuel syndicat mixte.

Cette nouvelle structure s'appuiera sur un bassin de mobilité élargi, rassemblant 13 collectivités du Rhône et desservant 263 communes sur un territoire de plus d'1,8 million d'habitants.

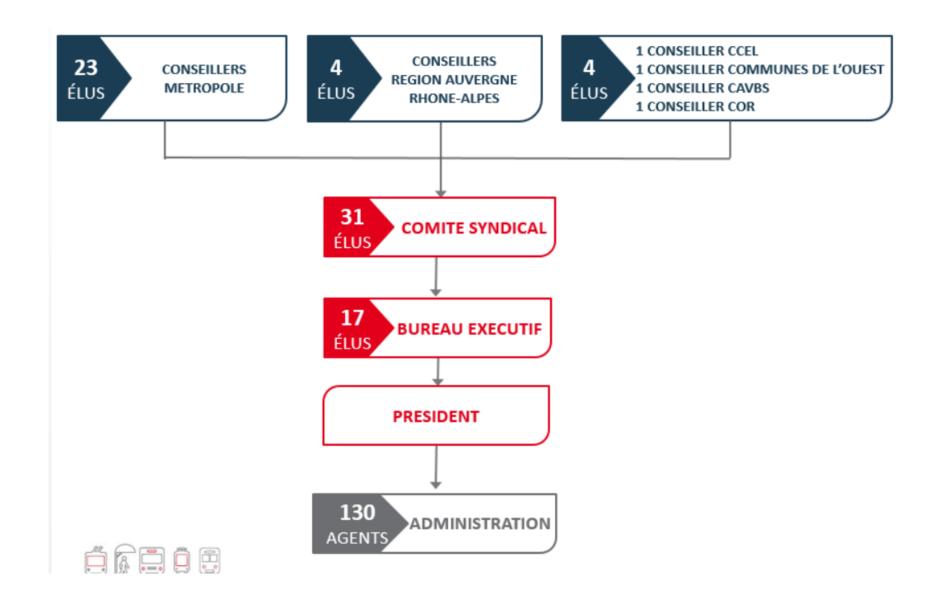
L'établissement public aura des missions nouvelles de coordination des offres de mobilité, d'information multimodale et de tarification.

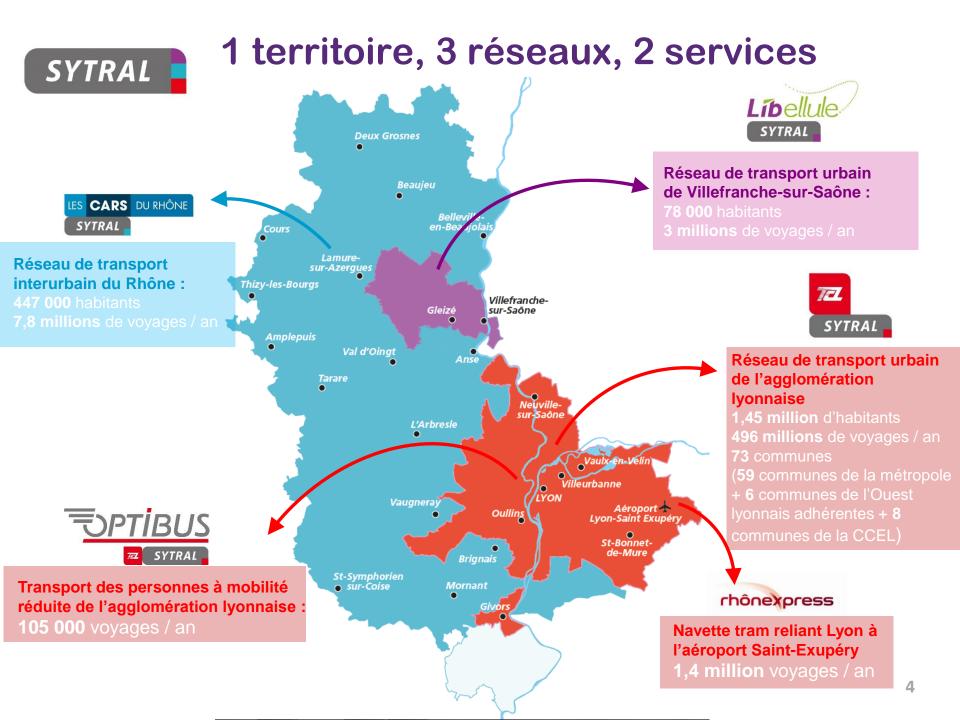
Le Plan de mobilité, nouveau nom du PDU sera élaboré à l'échelle du grand territoire





La gouvernance du SYTRAL







Le versement mobilité

Taxe versée par les entreprises, privées et publiques, de plus de 11 employés, situées dans le périmètre d'une Autorité Organisatrice de Transport

Contribue au **financement des transports en commun**

Calculée à partir de la masse salariale de l'entreprise :

o SYTRAL: 1,85%

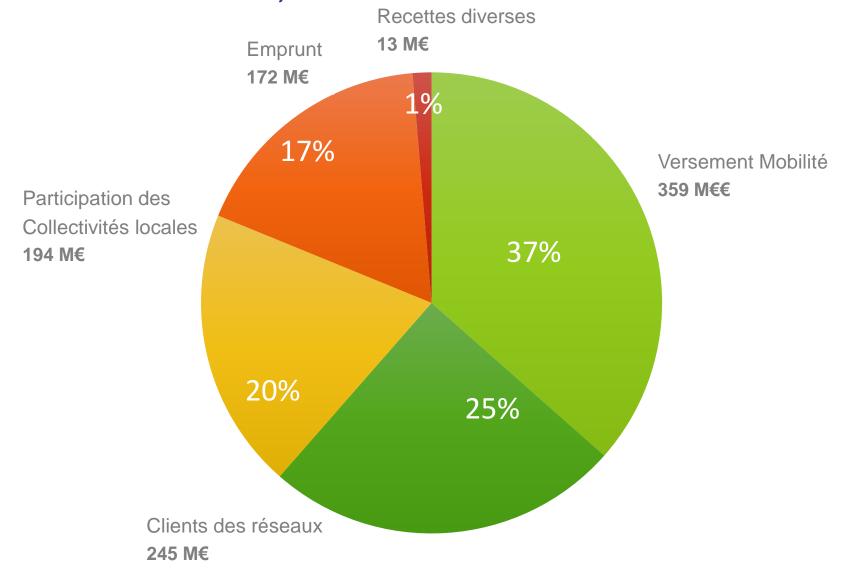
o Taux maximum légal : 2%

Représente **359 M€**:

- o 80% entreprises privées
- o 20% entreprises publiques



Les recettes du SYTRAL : 983 M€(budget 2021)





Un solide maillage territorial

Avec 1,7 million de voyages par jour, le réseau TCL est l'un des réseaux les plus fréquentés devant Barcelone et Madrid (au même niveau que Berlin). Le réseau TCL nécessite 1,1 million d'euros par jour pour fonctionner.

En chiffres:

- 4 lignes de métro : 725 000 voyages/jour
- o 147 lignes de bus : 650 000 voyages/jour
- 7 lignes de tramway : 340 000 voyages/jour
- 2 lignes de funiculaires : 16 000 voyages/jour
- o 220 lignes scolaires : 11 000 élèves transportés/jour

21 parcs relais*: 7 100 places de voitures (*8 600 places à horizon 2023) 534 places pour les vélos



Temps d'échanges

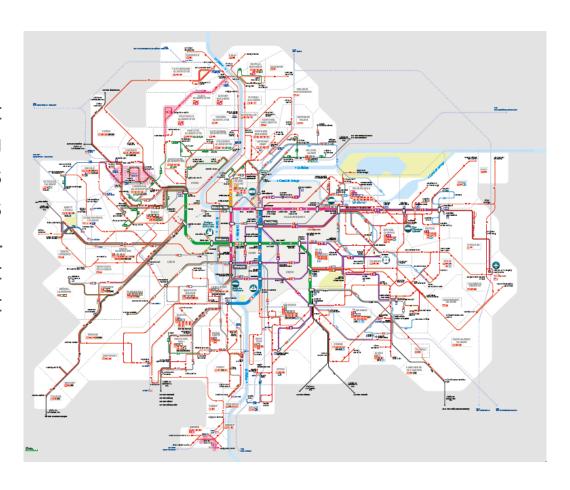
Dossier soumis à l'avis du comité des partenaires

ZLes évolutions tarifaires 2021 - 2022 - ∴





Tous les titres TCL donnent accès à l'ensemble du réseau TCL, desservant les 73 communes desservies par le réseau TCL (Métropole de Lyon, CCEL et 6 communes de l'ouest Lyonnais)







Supports de titres

- ⇒ Carte à puce sans contact "Tecely« (abonnements, carnets de 10 tickets)

- ⇒ Smartphone NFC Androïd (tickets, abonnements)













Une gamme adaptée aux besoins de chacun

Utilisateurs réguliers

<u>Abonnements</u>: De nombreuses formules offertes selon le profil et l'âge des clients pouvant donner droit à un tarif réduit

- > 65 € par mois : 25-64ans
- > 45,80 € par mois (30% de réduction) : familles nombreuses
- 32,50 € par mois (50% de réduction): 18-25 ans, étudiants 26-27 ans, 65 ans et plus
 - 23,30 € par mois (65% de réduction) : 11-17 ans
 - > 9,30 € par mois (85% de réduction) : 4-10 ans

Avec des <u>formules illimitées</u> pour chaque abonnement : Règlement par prélèvement automatique, le client voyage à volonté sans jamais avoir à recharger sa carte, le mois d'aout est offert (juillet et aout pour les jeunes)



SYTRAL

Tarification du réseau TCL

☐ Utilisateurs occasionnels

<u>Abonnement 7 jours</u>: Plus souple que l'abonnement mensuel pour les mois non complets (vacances, RTT, ...): 20 € par semaine

Carnets de 10 tickets : Déclinés en 3 tarifs :

>tout public: 17,60 €

>moins de 26 ans, étudiants 26-27 ans : 15,10 €

➤ familles nombreuses: 13,20 €

<u>Tickets unité</u>:

1,90 € (2,20€ s'il est acheté à bord des bus)

<u>Tickets Liberté</u>:

> 2 Heures : 3,20 € / soirée : 2,60 €

> 24h: 6,20 € / 48h: 12€ / 72h: 16 €





☐ Une gamme tarifaire solidaire améliorée depuis le 1^{er} janvier 2021

De nombreuses dispositions de tarification sociale, pour permettre un accès au réseau aux personnes à faibles ressources

<u>Solidaire Gratuit</u>: bénéficiaires du RSA et ses ayants droit, de l'AAH, de l'ASI, de l'ASPA, personnes malvoyantes, mutilés de guerre ou du travail de 65 ans et +, demandeurs d'asile, demandeurs de titre de séjour.

Solidaire Réduit: bénéficiaires de la CMUC, de l'AME, d'une allocation Pôle Emploi, d'un CIE, d'un CAE, du FAJ, d'un CDDI, personnes en Contrat « Parcours Itinéraire emploi renforcé » ; garanties Jeunes, collégiens et Lycéens boursiers ; élèves en SEGPA, ULIS, ITEP et IME ; personnes non imposables dès 65 ans, …

> 10 € par mois





- ☐ Une gamme intermodale
- Gamme « T-Libr » :

<u>T-Libr S</u>: libre circulation TER et TCL sur le périmètre TCL:

- Plein Tarif: 85,40€

- moins de 26 ans : 67,80€

<u>T-Libr M TCL + STAS (agglomération de St Etienne)</u>: libre circulation TER et TCL + STAS :

- Plein Tarif: 150,30€

- moins de 26 ans : 119,80€

<u>T-Libr M TCL +L'VA ou RUBAN</u> : libre circulation TER et TCL + L'VA (agglomération de Vienne) ou RUBAN (agglomération de Bourgoin Jallieux) :

- Plein Tarif: 119,60€

- moins de 26 ans : 94,60€

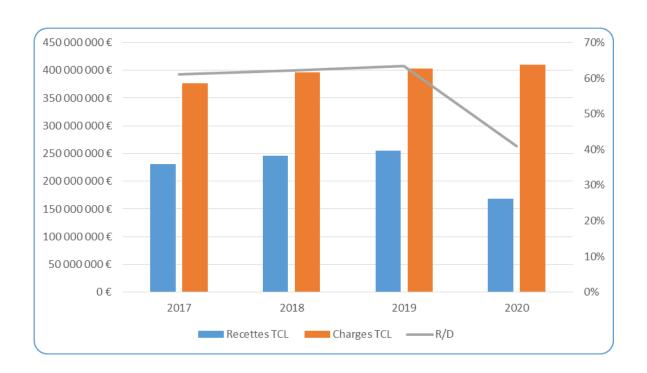
- Combiné TER + TCL : libre circulation TCL, + libre circulation sur une destination
 TER : prix variable selon le trajet effectué en train
- Combiné TCL + Cars du Rhône + Libellule (agglomération de Villefranche/Saône):
 libre circulation sur les réseaux TCL et Cars du Rhône, TCL et Libellule, Cars du Rhône et Libellule, ou TCL, Libellule et Cars du Rhône





En 2019 avant la crise sanitaire, les recettes de billetterie, 256 M€ couvraient plus de 60% des charges d'exploitation du réseau.

En 2020, avec la crise sanitaire, les recettes ont diminué de 34% pour s'établir à 168 M€







Evolutions tarifaires TCL

Evolutions au 1^{er} septembre 2021

- Gel des augmentations de tarifs en 2021 pour prendre en compte les difficultés liées à la crise sanitaire
- Mesures tarifaires en direction des jeunes pour lutter contre la pauvreté et la précarité des jeunes
 - Tarif à 25€ par mois pour les 18 25 ans, et les étudiants de moins de 28 ans, au lieu de 32,50 €
 - Accès au tarif Solidaire Réduit à 10€ par mois pour tous les étudiants boursiers, au lieu de 32,50 €
- Autres mesures tarifaires
 - Gratuité pour les sorties scolaires des primaires et collèges
 - Alignement du tarif des abonnements mensuels « 4-10 ans » et « 11-17 ans » sur le prix de la mensualité des formules illimitées
 - Mesures complémentaires de tarification Solidaire : accès à l'abonnement Solidaire Gratuit pour les bénéficiaires de la Garantie Jeune et du Revenu de Solidarité Jeune de la Métropole (dès le 1^{er} juin 2021)





Evolutions tarifaires TCL

Evolutions au 1^{er} janvier 2022

- Reprise des augmentations tarifaires qui avaient été gelées en 2021
 - Augmentation de 2,3 % des abonnements
 - 26-64 ans à 66,40 € (65 € en 2021)
 - PDE à 61,40 € (60 € en 2021)
 - + de 65 ans à 33,20 € (= 50% du tarif 26-64 ans)
 - famille nombreuse à 46,50 € (45,80 € en 2021)
 - Augmentation de certains tickets
 - Ticket 2h, soirée ou TCL en fête à 3,30 € (3,20€ en 2021)
 - Carnet de 10 tickets à 18 € (17,60 € en 2021)
 - Carnet Jeune à 15,40 € (15,10 € en 2021)
 - Carnet famille nombreuse à 13,50 € (13,20 € en 2021)
- Simplification et baisse du ticket Famille (1er janvier 2022)
 - Objectif : permettre aux familles de se déplacer en transports publics à un tarif raisonnable et de ne pas utiliser une voiture





Evolutions tarifaires 2021-2022

■ Simplification et baisse du « ticket Famille »

Utilisation actuelle			Proposition	
Tarif	6,20 € (idem tarif journée)		Tarif	6 € (i
Validité	1 journée jusqu'à fin de service		Validité	1 jou
Nombre d'utilisateurs	De 2 à 8 membres d'un ou deux foyers	•	Nombre d'utilisateurs	De 2 1 adu 2 adu mine
Jours d'utilisation	Mercredi, Samedi, Dimanche, hors jours fériés		Jours d'utilisation	Tous
Achat du titre	Agences et distributeurs	ľ	Achat du titre	Agen
Justificatif	Carte Famille à présenter en cas de contrôle La carte doit être faite en agence, avec présentation du ou des Livrets de Famille	•	Justificatif	Pas d d'ide

Proposition		
Tarif	6 € (idem tarif journée)	
Validité	1 journée jusqu'à fin de service	
Nombre d'utilisateurs	De 2 à 5 personnes : 1 adulte + 1 à 4 enfants mineurs 2 adultes + 1 à 3 enfants mineurs	
Jours d'utilisation	Tous les jours	
Achat du titre	Agences et distributeurs	
Justificatif	Pas de justificatif (sauf carte d'identité pour les mineurs)	





Temps d'échanges